

# AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT NO PU-2376  
(secteur de Saint-Janvier)

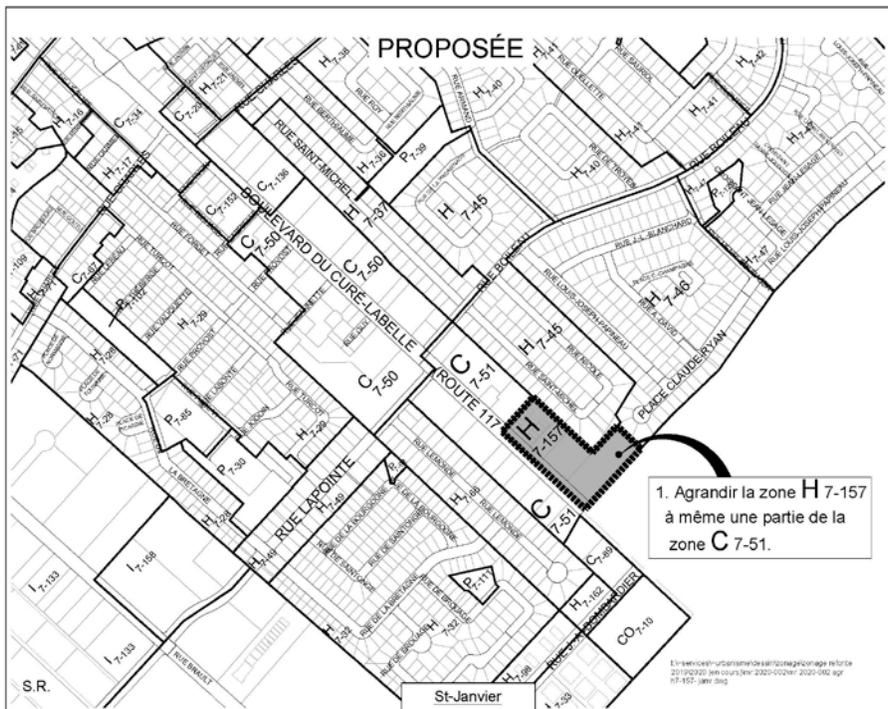
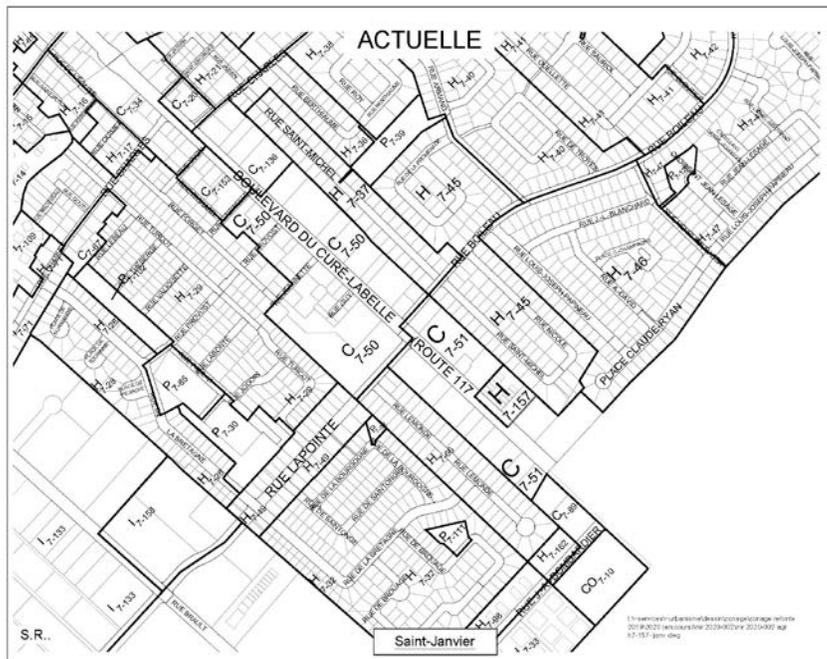


## Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 janvier 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2376 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone H 7-157 se situe dans le secteur de Saint-Janvier et est illustrée aux plans ci-après.



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

**QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 24 février 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.**

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate